



LES ARTS en BALADE
RÉSIDENCES en BALADE 2021
Regens Parc
(Clermont-Ferrand, quartier des Salins)

Les Arts en Balade

Résidences en Balade 2021

Regens Parc (Clermont-Ferrand)

Pour la deuxième année consécutive, et tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vides etc...), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes locaux et nationaux dans des lieux atypiques ou emblématiques. Ces œuvres originales seront montrées pendant le week-end des Arts en Balade (28, 29, 30 mai 2021).

Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

Date limite de candidature : 28 février 2021

Envoie du dossier à : coordinationartsenbalade@gmail.com

Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV

Temps de résidence : 28 jours (du 3 au 30 mai 2021 + décrochage)

Pas de logement mis à disposition, cette résidence s'adresse aux artistes résidents dans la métropole Clermontoise.

Le chantier de Regens Parc est accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h (sauf jours fériés et contraintes ponctuelles de fermeture du chantier, notamment avant 18h).

Indemnité : 1500€

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, idéalement tout le mois de mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 26ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 28, 29 et 30 mai 2021 à Clermont-Ferrand, si les conditions sanitaires le permettent.

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace dédié sur une certaine durée. Le travail doit être produit pour l'espace, ce dernier le nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans un local brut au sein d'un chantier.

La résidence se passera dans un futur local commercial au sein d'un immeuble en construction par le groupe Eiffage, place Regensburg à Clermont-Ferrand (quartier des Salins). Le local, toujours en travaux, de 83m² en RDC et 56m² en R+1, l'étage ne sera pas accessible au public mais vous pourrez y installer des œuvres tout de même à l'aide d'un dispositif adapté prêté par le chantier pour y accéder (les escaliers n'existent pas encore). Votre travail pourra intervenir dans tout le local mais il faudra éviter de percer des trous au mur et bien protéger le sol béton, il faudra rendre l'espace dans le même état que vous l'avez trouvé (un état des lieux entrant et sortant sera réalisé).

L'accès à la résidence se fait via l'entrée piétonne du chantier (face à l'aire de jeux de la place de Regensburg) sur les horaires de ce dernier. Une clé vous sera remise pour le local qui devrait accueillir des portes et des fenêtres d'ici le mois de mai. Vous devrez porter un casque qui vous sera prêté pour tous vos déplacements dans l'enceinte du chantier.

Le travail qui résultera de cette résidence sera montré pendant le week-end des *Arts en Balade*. L'accès du public sur le week-end se fera uniquement via une entrée spécifique qui sera percée dans la palissade face au local, le séparant du reste du chantier qui doit rester privé pour des raisons de sécurité. Pour information, il vous sera demandé de signer une déclaration sur l'honneur indiquant que vous êtes bien couvert par une responsabilité civile. Ni les *Arts en Balade* ni Eiffage ne pourront être tenus responsables des dommages sur vos pièces ou d'un accident vous concernant.

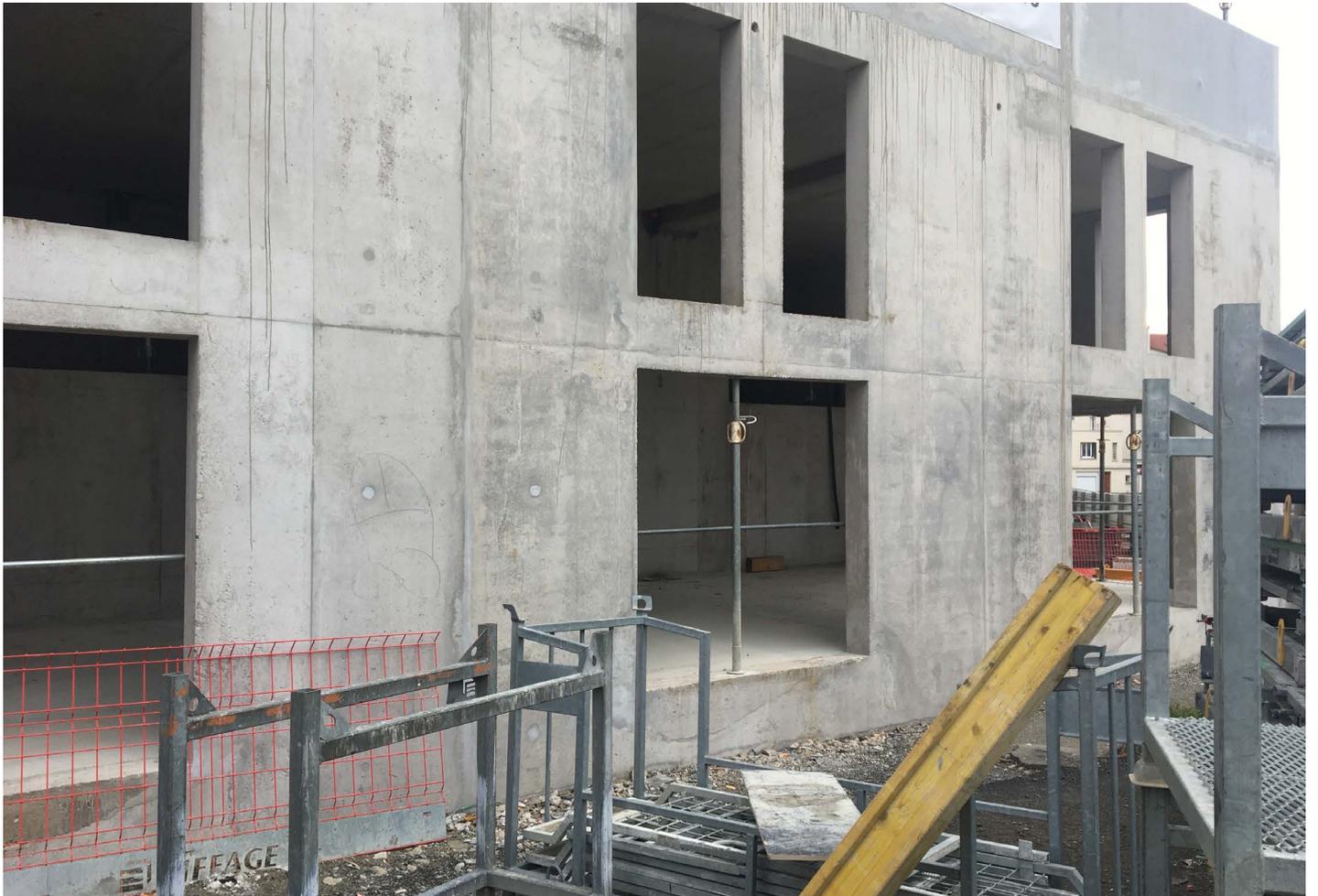
Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 28 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique. Une candidature est possible pour un groupement de 2 artistes pour un projet commun dans les mêmes conditions de rémunération et de règlement qu'un artiste seul.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine de pages (ou d'une dizaine d'images renommées pour ceux qui ont du mal avec l'outil informatique) pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.



Le local mis à disposition en travaux, seul les fenêtres devraient être posées lors de la résidence. Il restera brut tel quel. L'accès à l'étage sera possible uniquement par l'artiste (pas le public) à l'aide d'un dispositif adapté prêté par le chantier.







Local au rez-de-chaussée de cet immeuble en construction. L'accès au public se fera via une percée dans la palissade au niveau du passage piéton, permettant une séparation avec le reste du chantier.